

4 S INVEST 77

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 56 avenue du Bois de Chigny
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE

Les soussignés :

- Monsieur Sébastien ANDRIEU demeurant 4 rue Blanche Hottinguer - 77600 GUERMANTES,
- Madame Sandrine ORLHIAC – ANDRIEU demeurant 4 rue Blanche Hottinguer - 77600 GUERMANTES,
- La société OTCC- OMNIUM TECHNIQUE CLIMATISATION CHAUFFAGE, dont le siège est 157 chemin du Loup - 93420 VILLEPINTE, représentée par son Président Monsieur Sébastien ANDRIEU,
- Monsieur Samuel RODRIGUEZ demeurant 56 avenue du Bois de Chigny - 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE,
- Madame Stéphanie RODRIGUEZ demeurant 56 avenue du Bois de Chigny - 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE,
- La société SRT-LE MONDE DU PLACARD, dont le siège est 3 avenue Thibaud de Champagne - 77700 CHESSY, représentée par son Président Monsieur Samuel RODRIGUEZ,

agissant en qualité de seuls associés de la société 4 S INVEST 77, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège est 56 avenue du Bois de Chigny - 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 février 2026.

Nomment en qualité de cogérants de la Société pour une durée indéterminée :

- Monsieur Sébastien ANDRIEU, né le 23 novembre 1975 à Epinay sur Seine (93) demeurant 4 rue Blanche Hottinguer - 77600 GUERMANTES,
- Monsieur Samuel RODRIGUEZ, né le 12 novembre 1976 à Brou sur Chantereine (77) demeurant 56 avenue du Bois de Chigny - 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE,

Monsieur Sébastien ANDRIEU et Monsieur Samuel RODRIGUEZ disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.



Monsieur Sébastien ANDRIEU et Monsieur Samuel RODRIGUEZ acceptent les fonctions de cogérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Sébastien ANDRIEU



Samuel RODRIGUEZ



Sandrine ORLHIAC – ANDRIEU



Stéphanie RODRIGUEZ

